



REGLEMENT TOURNOI NATIONAL (B)

REVEIL CHAMBONNAIRE TENNIS DE TABLE

7 septembre 2024

Gymnase Guy et Alain 4 Rue Benoît Fourneyron,
42500 Le Chambon-Feugerolles

Article 1 : Le tournoi est homologué par la F.F.T.T. sous le numéro (N°.....)
(Homologation en cours) et de ce fait, les règlements fédéraux seront strictement appliqués.
Le tournoi se déroulera sur 2 gymnases et 32 tables Cornilleau 740.

Article 2 : Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés FFTT 2024-2025. Tous les participants au tournoi devront présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

Article 3 : Le juge arbitre sera Christine LATIERE (JA3) ses décisions feront foi et seront sans appel. Les épreuves se dérouleront suivant le règlement F.F.T.T (parties disputées au meilleur des 5 manches en 11 points). Toutes les performances en simple seront comptabilisées avec un coefficient de 0,75

SCRATCH ET RESULTATS : Le forfait sera prononcé après 5 minutes et 3 appels. Les joueurs doivent respecter les 2 minutes d'adaptation avant chaque partie. La fiche de partie doit être rapportée par le vainqueur **dès** la fin de la partie. Les manches doivent être détaillées et le nom du vainqueur doit être entouré et vérifié par les 2 joueurs

Article 4 : Tous les tableaux se joueront par poules de trois. Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau à élimination directe.

Article 5 : COMPOSITION, DOTATION ET HORAIRES DES TABLEAUX :

Les classements pris en compte seront ceux publiés lors du premier classement officiel (Juillet 2024). Les féminines peuvent s'inscrire dans tous les tableaux en tenant compte du nombre de points mentionnés sur la licence. Les poussins/poussines ne peuvent pas participer. La tenue de sport sera exigée dans les aires de jeu. Les règlements appliqués seront ceux de la FFTT.

HORAIRES : Ouverture de la salle à 7h00. Début des tableaux à 8h30. Le pointage débutera une heure avant le début de chaque tableau et prendra fin **30 minutes** avant le début du tableau. Au moment du pointage, présentation obligatoire de la licence 2024-2025. Tout joueur non-pointer dans ces délais ne pourra pas participer au tableau.

DOTATIONS :

Vainqueur-finaliste et demi-finaliste : dotation en cash

Quart finaliste : dotation en bon d'achat

		Vainqueur	Finaliste	½ finaliste	¼ finaliste	Horaires
A	500 à 799 points (48 joueurs)	40€	20€	10€		8h30
B	500 à 999 points (48 joueurs)	50€	25€	15€	10€	11h
C	500 à 1199 points (48 joueurs)	60€	30€	20€	15€	9h45
D	500 à 1399 points (48 joueurs)	70€	35€	25€	20€	8h30
E	500 à 1599 points (48 joueurs)	80€	40€	30€	25€	11h
F	500 à 1799 points (48 joueurs)	90€	50€	35€	30€	9h45
G	500 à 1999 points (48 joueurs)	100€	60€	40€	35€	12h15
H	Toutes séries Messieurs (48 joueurs)	200€	100€	60€	40€	13h30
I	Toutes séries Dames (36 joueuses)	70€	40€	25€	10€	12h15

Article 6 : Frais d'engagement 1 tableau = 8 € / 2 tableaux = 15 € / 3 tableaux = 21

(Veuillez bien entrer les codes promos correspondant au nombre de tableaux effectués, disponibles sur le site lors du paiement)

Article 7 : Chaque joueurs ou joueuses ne pourra s'inscrire qu'à trois tableaux maximum avec l'interdiction de s'inscrire à deux tableaux commençant à la même heure.

Article 8 : Les balles seront fournies par les joueurs et devront être en plastique. En cas de désaccord sur les balles plastiques proposées par les joueurs, un tirage au sort sera effectué.

Article 9 : Il n'y aura pas d'interruption pendant la durée du tournoi. Buvette et restauration seront assurés sur place tout au long de la journée.

Article 10 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de perte, de vol ou tout incident pouvant survenir au cours du tournoi, dans la salle, les vestiaires, les abords du gymnase ou durant le trajet. Dans tous les cas de détérioration, les frais de réparation seront supportés par celui ou celle qui en sera l'auteur.

Article 11 : Les engagements devront parvenir avant le jeudi 05 septembre 2024 à 20h00 dernier délai. Paiement sécurisé par carte bancaire via internet.

Les inscriptions et le paiement se font uniquement sur : <https://reveil-chambonnaire-tt.fr>
Les inscriptions seront validées une fois le paiement effectué.

Article 12 : Un podium avec remise des récompenses sera effectué à la suite de la finale de chaque tableau.

Article 13 : Tout joueur ou accompagnateur participant au tournoi autorise les organisateurs à diffuser des photos et/ou vidéos dans le cadre de la communication du tournoi (site internet, presse, médias divers...).

Article 14 : DISPOSITIONS EXECEPTIONNELLES : Les tableaux comprenant moins de 16 inscriptions pourront être annulés. Les participants pourront alors s'engager dans un autre tableau (si possible), soit être remboursés du prix de l'engagement versé pour ce tableau. L'organisateur se réserve le droit de diminuer les récompenses en fonction du nombres de participants.

Article 15 : En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie et le remboursement du tableau ne serait pas effectué. En cas de désistement, un remboursement de 50% des droits d'inscription est possible sur justificatif médical uniquement (dans les 8 jours qui suivent la notification d'absence).

Article 16 : L'engagement dans le tournoi implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Pour ce qui aurait pu être omis dans ce règlement, et pour le bon déroulement des épreuves, il sera fait application du règlement de la F.F.T.T.

Article 17 : Boost et services : Il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou hors liste autorisée est interdit, notamment par les paragraphes 3.2.4.1, 3.4.2.2, et 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT (référence juillet 2023) : « Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre. »

Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous.

Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au Relanceur (paragraphe 2.6 des Règles du Jeu FFTT – référence juillet 2023).

Nous vous attendons avec plaisir pour la première édition du tournoi du Réveil Chambonnaire tennis de table !!